

MAIRIE DE PUY D'ARNAC
19120 PUY D'ARNAC
TEL 05 55 91 50 31

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 23 février 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le lundi 23 février à 20h30, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de PUY D'ARNAC, sous la présidence de Monsieur Dominique PERRIER, Maire.

Date de convocation au Conseil Municipal : 18 février 2021

Etaient présents : Mme CLARE-PELOUTIER Martine, Mme MARTIN Josy, Mme DRULHES Hélène, M MENOIRE Loïc, M PALMER Russel, M PERRIER Dominique, Mme PUPILE Véronique, M QUINTANE Grégory, M RAQUIN Jean-Luc.

Excusés :

- Mme Dominique MARBOT qui donne pouvoir à Mme Josy MARTIN.
- Mr Mathieu FREYSSINEL

Est nommé secrétaire de séance : Mr MENOIRE Loïc

Ouverture de la séance à 20h30.

Approbation du compte-rendu de la séance du 07 décembre 2020.

1 – Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent à temps non complet

A compter du 1^{er} mai 2021 création d'un emploi permanent d'agent d'entretien dans le grade d'Adjoint Technique, grade relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour quarante-cinq minutes hebdomadaires. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 354 – majoré 330.

Adopté à l'unanimité.

2 - Contrat de mission de délégué à la protection des données avec la SAS GAIA

Un contrat de mission est passé avec la SAS GAIA portant désignation d'un délégué à la protection des données, conformément aux obligations du Règlement européen sur la protection des données (RGPD) 2016/679.

Ce contrat est conclu pour une durée de quatre ans. Il pourra se poursuivre par reconduction expresse, par période d'une année, sans pouvoir excéder 5 ans au total.

Le coût est de :

- 400 € HT pour la mise en place de la conformité RGPD ;
- 250 € HT pour le suivi, l'assistance et le contrôle les années suivantes ;

Adopté à l'unanimité.

3 – Désignation des membres de la Commission Appel d'Offres

A la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret.

Outre Monsieur le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste.

DESIGNE :

- Président de la Commission d'appel d'offres : Mr Dominique PERRIER
- Les Délégués titulaires sont : Grégory QUINTANE – Russell PALMER – Josy MARTIN
- Les Délégués suppléants sont : Martine CLARE-PELOUTIER – Hélène DRHULES – Loïc MENOIRE

Adopté à l'unanimité.

4 - Mission d'audit énergétique de la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation de la Salle Polyvalente.

La commune doit réaliser un audit énergétique de la salle polyvalente sur la base du cahier des charges de l'ADEME, « Audit énergétique dans les bâtiments ».

Après étude du devis du Bureau d'Etude DEJANTE ERNERGIES, le Conseil Municipal décide de lui confier la mission qui comprend :

- Un état des lieux
- Le bilan énergétique et préconisations
- Les programmes d'amélioration
- Une analyse financière
- Le Suivi de Chantier
- Rédaction et présentation du rapport
- Le montage du dossier pour les demandes de subvention

Montant des honoraires : 2 800.00 € H.T.

Adopté à l'unanimité.

5 - Modification des statuts de la FDEE 19 – Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 4 février 2021, le Comité Syndical de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19) a adopté plusieurs modifications de ses statuts.

L'arrêté préfectoral N° 19-2020-12-24-001 du 24 décembre 2020 entérine la modification de régime FACE rural/urbain de la Commune d'Allasac.

Aussi la principale modification émane du changement de statut de la Commune d'Allasac devenant une commune rurale sur l'ensemble de son territoire.

Monsieur le Maire indique que tous les membres de la FDEE 19, (215 Communes) sont appelés à délibérer pour accepter ou non ces nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19),

6 - Demande de subvention pour les travaux de réhabilitation de la Salle Polyvalente

La salle polyvalente de Puy d'Arnac n'a pas été réhabilitée depuis 1991, soit depuis 30 ans, sachant que cette réhabilitation n'a été que partielle.

Ce local est une « passoire thermique » avec une grande partie des huisseries qui datent des années 40 et qui ne ferment plus ! Il ne peut plus être utilisé en période hivernale du fait de l'incapacité à le chauffer.

Le coût de la location à des particuliers (70.00 € par week-end) ne couvre pas la dépense en chauffage.

L'accessibilité n'a pas été faite à l'intérieur du bâtiment, ni pour la scène, ni pour les toilettes, ni pour les portes d'entrée ; cependant l'accessibilité est conforme en extérieur.

Nous souhaitons courant 2021 et 2022, rendre ce bâtiment conforme aux exigences thermiques actuelles, le mettre aux normes, et le sécuriser pour l'ouverture au public.

D'autre part, ce local correspond tout à fait par sa petite taille aux besoins de la commune, à l'ouverture au public ainsi qu'à un espace technique réservé à l'agent d'entretien en sous-sol.

Le calendrier prévisionnel des travaux s'échelonne sur 2 années : 2021 – 2022

Les entreprises seront consultées courant 2021 - Début des travaux : septembre 2021 - Fin des travaux : décembre 2022

Plan de financement prévisionnel :

DETR majorée : 50 % + 5 % de bonus DD

CD : 25 %

Solde : fonds propres

Coût des travaux : TOTAL 207.500.00 € H.T.

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 23h30 mn

Le Secrétaire de Séance

Loïc MENOIRE



Le Maire

Dominique PERRIER

